

Milieux de travail alliés contre la violence conjugale

Conférence de sensibilisation

13 mai 2021

Par Arina Grigorescu et Mathilde Trou



La violence conjugale ne s'arrête pas au seuil de la maison,
vous pouvez faire la différence dans la vie des victimes.

Le mandat du Regroupement



- Représenter les droits et les intérêts des femmes et des enfants victimes de violence conjugale et porter la voix de ses maisons d'hébergement auprès de différentes instances publiques et gouvernementales.
- Sensibiliser la population, les intervenants sociaux et le gouvernement à la violence conjugale et les informer des ressources existantes.
- Soutenir ses maisons membres dans leur pratique, en développant de nouvelles formations et des outils innovants.

Les maisons, c'est plus que de l'hébergement!

Les 43 maisons membres du Regroupement mettent à disposition des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants plusieurs services :

- Soutien téléphonique 7 jours / 24 heures
- Consultation externe
- Hébergement sécuritaire
- Intervention individuelle, de groupe et jeunesse
- Information, référence, soutien et accompagnement dans les démarches (logement, aide sociale, recours juridiques, etc.)
- Suivi posthébergement
- Prévention et sensibilisation dans la communauté
- Aide aux proches et aux intervenant.e.s sociojudiciaires

Les services des maisons sont gratuits, confidentiels, accessibles 7 jours sur 7, 24h sur 24.



La violence conjugale, c'est quoi au juste ?



REGROUPEMENT DES MAISONS
POUR FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale, c'est quoi au juste ?

Elle se caractérise par **une série d'actes répétitifs**, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante.

La violence conjugale comprend **les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles** ainsi que les actes de domination sur le **plan économique**.

Elle ne résulte pas d'une perte de contrôle, mais constitue, au contraire, **un moyen choisi pour dominer l'autre personne et affirmer son pouvoir sur elle**.

Elle peut être vécue dans une relation maritale, extra-maritale ou amoureuse, à **tous les âges de la vie** ⁽¹⁾.

(1) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. (1995). Politique d'intervention en matière de violence conjugale, Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale, Québec, p.23

Le contrôle coercitif, c'est quoi au juste ? (1/2)

C'est une série de tactiques qui peuvent passer inaperçues par l'entourage et qui briment la liberté, la dignité et l'égalité des victimes:

- **Violence :**

- Coups, même pendant le sommeil;
- Contrainte à des rapports sexuels;
- Séquestration.

- **Intimidation**

- Menaces directes ou subtiles (de la tuer, de lui enlever les enfants);
- Menaces passives agressives (disparition sans préavis, menace de suicide);
- Privation (de nourriture, d'argent, de médicaments, etc.).

- **Harcèlement**

- Minutage des activités (appels téléphoniques, des trajets, à la salle de bain);
- Surveillance des contacts, filature, utilisation de GPS;
- Fouille des tiroirs, sacs à main, portefeuille.

- **Humiliation**

- Rituels dénigrants qui touchent à l'hygiène personnelle, la nourriture ou le sommeil;
- Obligation à voler.



Le contrôle coercitif, c'est quoi au juste ? (2/2)

- **Contrôle**

- Privation des ressources ou de réseaux d'aide;
- Imposer un comportement particulier.

- **Isolement**

- Menaces ou violences envers les membres de la famille;
- Interdiction de téléphoner ou visiter;
- Obligation à choisir entre lui et son réseau;
- Comportements embarrassants lors des réunions de famille;
- Obligation à rester à la maison et à ne pas se présenter au travail.

- **Privation, exploitation ou imposition de règles**

- Contrôle de l'argent, la nourriture, le logement, le transport, les rapports sexuels, le sommeil, l'hygiène, l'accès aux soins;
- Refus de posséder des cartes de crédit;
- Obligation à payer toutes les dépenses;
- Règles sur la manière de s'habiller, cuisiner, s'occuper des enfants, etc.

Strak, Evan (2014) Une re-présentation des femmes battues Contrôle coercitif et défense de la liberté dans Violence envers les femmes Réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation, **sous la direction de** [Maryse Rinfret-Raynor](#) , [Élisabeth Lesieux](#) , [Marie-Marthe Cousineau](#) , [Sonia Gauthier](#) , [Elizabeth Harper](#), Presse de l'Université du Québec, p. 33 à 51.



Une problématique qui peut toucher toutes les femmes

- Il n'y a pas de portrait type de la victime, peu importe l'âge, le revenu, la culture ou le statut social, la violence conjugale peut toucher toutes les femmes. Il en va de même pour les agresseurs.
- Selon le ministère de la Sécurité publique, en 2016, les services de police ont enregistré que:
 - 77% des victimes de violence conjugale étaient des femmes;
 - Elles représentent : :100% des victimes d'enlèvement 97,4% des victimes d'agressions sexuelles et 96,9% des victimes de séquestration;
 - Ces statistiques sont sous évaluées, **seulement 36 % des femmes interrogées auraient rapporté les agressions vécues à la police.**

Depuis le début l'année au Québec, 10 femmes ont perdu la vie dans des cas de violence conjugale.

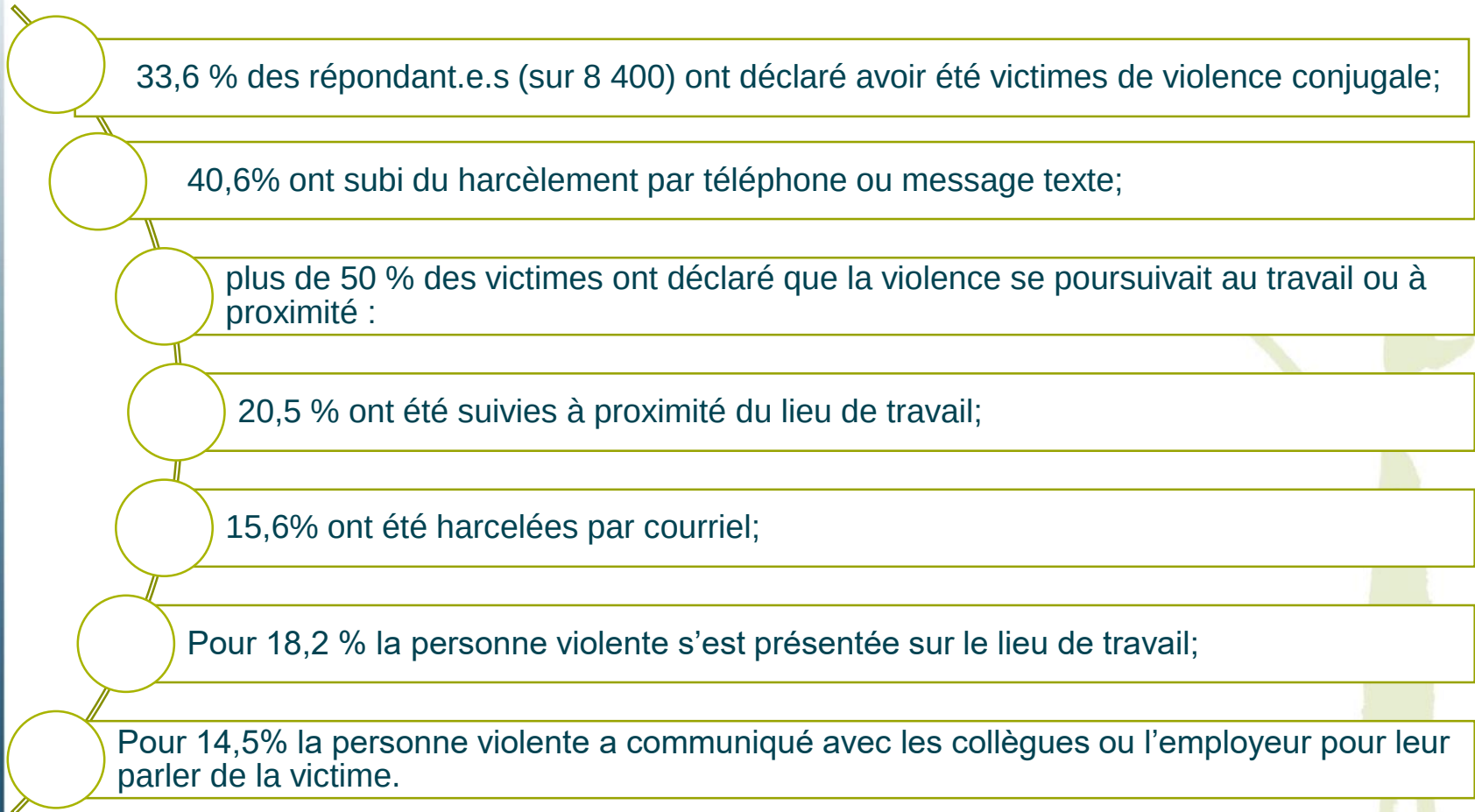


Pourquoi les milieux de travail devraient se préoccuper de la violence conjugale?



La violence conjugale ne s'arrête pas au seuil de la maison

En 2014, une recherche de l'Université Western en collaboration avec le Congrès du travail du Canada⁽¹⁾ a révélé que :



Wathen, C.N., MacGregor, J.C.D. et MacQuarrie, B.J.,(2014) Peut-on être en sécurité au travail quand on ne l'est pas à la maison?, Premières conclusions d'une enquête pancanadienne sur la violence conjugale et le milieu de travail, Université Western Ontario et Congrès du travail du Canada (CTC), Ontario, 13 p.

Le milieu de travail est un lieu pour rejoindre les femmes victimes

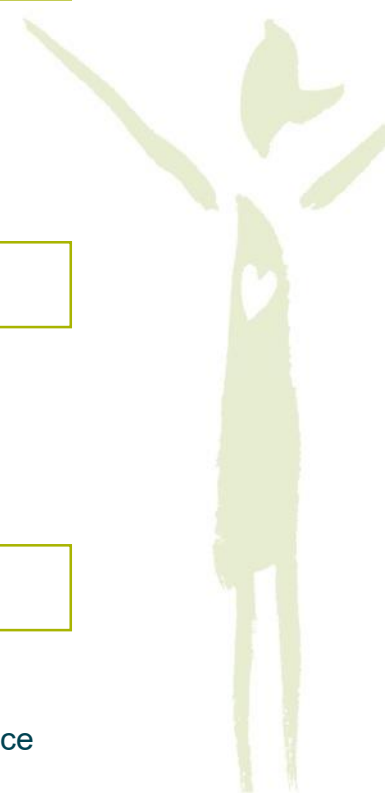
Dans le cadre de l'enquête menée par le CTC:

35,4% des répondant.e.s ont déclaré connaître au moins un.e collègue qui semble avoir été victime de violence conjugale;

11,8 % des répondant.e.s ont déclaré connaître au moins un.e collègue qui semble avoir été capable de violence conjugale.

71 % des employeurs ont vécu une situation où il s'avérerait indispensable de protéger une victime de violence familiale.¹

(1) Boyer, C. et Chénier, L. (2015), La violence familiale et le rôle de l'employeur, Conference Board du Canada



Le milieu de travail est un lieu pour rejoindre les femmes victimes



- Le lieu de travail est souvent le seul lieu où les victimes de violence conjugale peuvent échapper à la surveillance de leur partenaire et éviter l'isolement;
- Garder son emploi est essentiel pour les victimes de violence conjugale. L'enquête menée par le CTC indique malheureusement que 8,5 % des répondant.e.s ont déclaré avoir perdu un emploi à cause de la violence; La sécurité financière que représente l'emploi est un levier important pour mettre fin à une relation violente.

Quelques initiatives au Canada et vers une nouvelle obligation au Québec ?



Au Canada et au Québec, les législations évoluent

2014 à 2017: modifications des lois du travail dans plusieurs provinces.

2018 et 2019: modification de la Loi sur les normes du travail :

- Les victimes peuvent s'absenter jusqu'à 26 semaines sans salaire sur 12 mois;
- La violence conjugale a été ajoutée aux motifs d'absence pour lesquels les employé.e.s peuvent être rémunéré.e.s (2 premiers jours).

2020-21 : réforme de la Loi Santé et Sécurité au Travail :

- « 51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment: ...
- 16° prendre les mesures pour assurer la protection du travailleur exposé sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale ou familiale.
- Dans le cas d'une situation de violence conjugale ou familiale, l'employeur est tenu de prendre les mesures lorsqu'il sait ou devrait raisonnablement savoir que le travailleur est exposé à cette violence ».



Comment agir en tant que syndicat, collègue de travail?



Milieux de travail alliés contre la violence conjugale : une campagne pour soutenir les employeurs et les syndicats

- Elle a été lancée fin 2019 lors des 12 jours d'action contre la violence envers les femmes (25 novembre au 6 décembre).
- Près de 2 000 employeurs et syndicats à travers le Québec ont reçu un kit de sensibilisation avec :
 - Une affiche et un dépliant présentant des mesures concrètes à mettre en œuvre dans les milieux de travail
 - Un autre dépliant avec les coordonnées de nos maisons membres.



La campagne *Milieux de travail alliés contre la violence conjugale*

L'objectif de cette campagne est de sensibiliser les employeurs et les syndicats québécois à l'importance de se mobiliser pour :

réagir de manière appropriée lors de dévoilements ou d'indices de violence conjugale ;

mettre en place des mécanismes et des mesures de soutien aux victimes ;

élaborer diverses procédures ou politiques pour rendre le milieu de travail sécuritaire et aidant.

Comment reconnaître une situation de violence conjugale ?

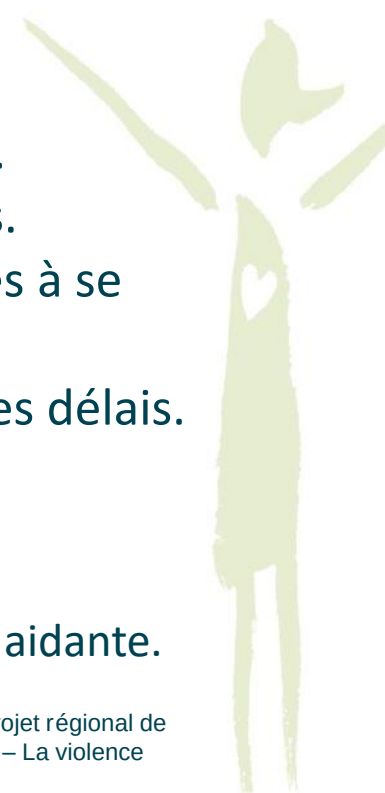
Les victimes de violence conjugale hésitent à se confier de peur de ne pas être crues, d'être jugées, ou encore de se faire licencier.

Voici **quelques signes** qui peuvent vous aider à reconnaître qu'une personne vit de la violence conjugale:

- Elle reçoit de nombreux appels ou messages textes personnels.
- Son conjoint passe souvent la voir au bureau, il l'attend à la sortie ou dans le stationnement.
- Elle arrive plus souvent en retard ou doit s'absenter.
- Elle s'isole du reste de l'équipe et se replie sur elle-même.
- Elle décline systématiquement les invitations aux activités.
- Son rendement professionnel diminue du fait de difficultés à se concentrer.
- Elle n'arrive plus à accomplir toutes ses tâches et à tenir les délais.
- Elle est toujours sur ses gardes et semble anxieuse.

Vous avez des doutes ? **Appelez nos maisons**, elles vous aideront à reconnaître les signes et vous conseilleront pour avoir une attitude aidante.

Inspirés du Guide pour l'employeur - La violence conjugale... une menace pour mon entreprise ? réalisé par le comité du Projet régional de prévention et de sensibilisation en violence conjugale et dans les relations amoureuses. Ainsi que du Guide de l'employeur – La violence conjugale réalisé par la maison d'aide et d'hébergement La Bouée Régionale.



Comment réagir de manière appropriée lors de dévoilements ou d'indices de violence conjugale ?

Quelques attitudes aidantes ⁽¹⁾ :

- Croire la femme, ne pas remettre en question ce qu'elle ressent ou la faire sentir comme responsable de la violence;
- La laisser prendre ses propres décisions;
- Lui dire que des gens sont prêts à l'aider et que des ressources existent pour la supporter;
- L'assurer de notre confidentialité.

Quelques attitudes nuisibles :

- Ne la jugez pas. Une femme a plusieurs raisons de rester;
- Ne lui dites pas ce qu'elle doit faire; elle-même est en mesure de trouver ses propres décisions;
- Ne la forcez pas à quitter son conjoint;
- Ne lui proposez pas d'aller en parler à son conjoint pour régler leurs problèmes;

(1) Attitudes tirées du guide « Formation pour les professionnel.le.s de la santé », du Refuge pour les Femmes de l'Ouest de l'île



Comment réagir de manière appropriée lors de dévoilements ou d'indices de violence conjugale ?

- Trouver un moment et endroit opportun pour ouvrir la discussion.
- Nommer ses inquiétudes: « Je suis inquiet/e pour toi »; « Est-ce que tout va bien? »
- Nommer les faits: « J'ai vu ou entendu que... »
- Offrir son soutien: « Je suis là pour toi. » ; « Est-ce qu'il y a quelque chose que je peux faire? »
- Rassurer la personne: « Je te crois. »; « Ce n'est pas de ta faute. »; « Nous pouvons t'accompagner. »



Comment réagir de manière appropriée lors de dévoilements ou d'indices de violence conjugale en télétravail?

- Garder contact avec vos collègues malgré le télétravail, faites leurs savoir que vous êtes là pour elles.
- Proposer d'aller prendre une marche ou/et appeler la personne.
- Négocier la possibilité de venir travailler en personne.
- Envoyer un courriel à tous vos membres avec les ressources spécialisées et le lien vers le service de clavardage de SOS Violence Conjugale.
- *La Fondation Canadienne des femmes propose le signe suivant:



Si vous voyez ce signe: appeler la personne et poser des questions auxquelles elle peut répondre par oui ou non :

- Veux- tu que j'appelle le 911?
- Veux-tu que j'appelle une maisons d'aide et d'hébergement pour toi?

Quels mécanismes et mesures de soutien aux victimes peuvent être mis en place ?

Appeler nos maisons d'aide et d'hébergement : en cas de questions, vous pouvez contacter une intervenante d'une de nos maisons membres;

Afficher de l'information sur les ressources spécialisées pour les victimes (comme notre dépliant) dans des lieux ciblés;

Soutenez la création d'un poste « d'intervenante auprès des femmes », déjà développé par certains syndicats.

Diffuser de l'information sur la problématique dans vos communications internes.

Organiser des activités de sensibilisation à la violence conjugale : conférence, atelier lunch, partenariat avec une maison pour le 8 mars ou le 25 novembre...

Quelles procédures ou politiques peuvent rendre le milieu de travail sécuritaire et aidant ?

- Travailler conjointement avec l'employeur pour mettre en place ces procédures si la victime le souhaite:

Mesures de sécurité adaptées pour les victimes : changement de courriel/ numéro de tél, filtrage des appels, procédure si le conjoint sur le lieu de travail, modification de l'horaire de travail, mutation de poste, etc.

Aménagement du poste et des conditions de travail de l'employée : changement de numéro de téléphone, de courriel, horaire flexible, etc.

Possibilité de congés appropriés : pour consulter une ressource d'aide, un avocat, un médecin, pour préparer son départ du domicile, pour séjourner en maison, etc.

- Négociez de nouvelles clauses dans les conventions collectives concernant la violence conjugale : congés payés pour les victimes, sécurité de l'emploi, protection contre des mesures disciplinaires, etc.



Questions ou commentaires

Regroupement des maisons pour femmes
victimes de violence conjugale

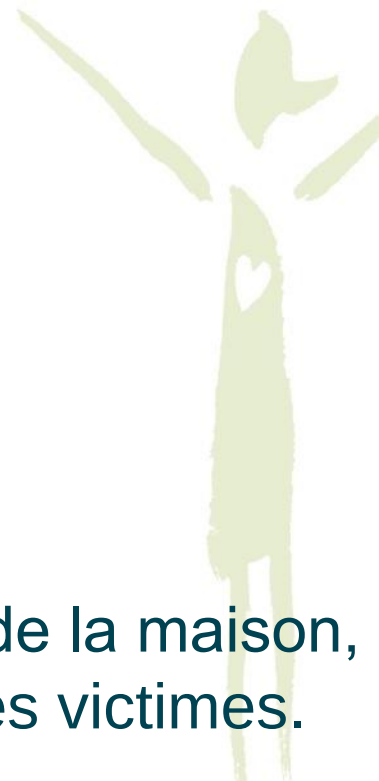
<http://maisons-femmes.qc.ca>

<https://www.facebook.com/RMFVVC/>

@RMFVVC

514 878-9134

La violence conjugale ne s'arrête pas au seuil de la maison,
Vous pouvez faire la différence dans la vie des victimes.



Avez-vous des questions ?

